



Bruxelles, le 10 mai 2005

**Conférence de presse
Mardi 10 mai 2005, 10h15**

Communiqué de presse

**Dormir sur ses deux oreilles après une intervention chirurgicale à l'hôpital de jour
des Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL)**

Le Roseau, un tremplin vers le domicile : une première en Belgique

La chirurgie ambulatoire se développe et concerne de plus en plus de patients. Une solution idéale ? Pas toujours si on habite seul et loin de l'hôpital...

Les Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL), en collaboration avec les Mutualités Libres, proposent une alternative pour ces patients : passer la nuit qui suit l'intervention chirurgicale au Roseau, la maison d'accueil située juste derrière l'hôpital.

Dormir sous surveillance à proximité des Cliniques universitaires Saint-Luc

Les patients opérés en chirurgie de jour aux Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) et qui ne peuvent rentrer chez eux le jour même pour des raisons autres que médicales (personne n'est disponible pour les raccompagner à leur domicile, ils habitent loin de l'hôpital et doivent passer une visite de contrôle le lendemain de l'intervention ou ils vivent seuls et leur état, bien que satisfaisant, nécessite l'assistance d'un proche pendant 24 heures) pourront désormais loger à deux pas de l'hôpital sous surveillance.

Ils seront pris en charge à la maison d'accueil *Le Roseau* qui remplace en quelque sorte l'" adulte responsable " qui aurait dû être présent au domicile du patient.

L'équipe de surveillance est composée de 2 aides-soignantes présentes à tour de rôle les jours ouvrables, de 16h00 à 21h00, et de stagiaires infirmières durant la nuit.

Ces surveillantes ne prodigueront pas de soins, mais seront prêtes à intervenir en cas de souci (inquiétude, douleur, malaise). Si nécessaire, elles feront appel à un médecin généraliste ou à l'anesthésiste de garde ; en cas de problème grave, elles enverront le patient aux Urgences de Saint-Luc via le 100.

Qui peut loger au Roseau ?

Tous les patients de l'hôpital de jour des Cliniques universitaires Saint-Luc sont les bienvenus au *Roseau* le soir même de l'intervention chirurgicale (ou la veille éventuellement).

Toutefois, les patients affiliés aux Mutualités libres bénéficient d'un tarif préférentiel (13,60 euros par nuit contre 35,60 euros pour les non-membres).

Quel type d'hébergement ?

Le patient bénéficiera d'une aide logistique pour ses déplacements entre l'hôpital de jour des Cliniques universitaires Saint-Luc et *Le Roseau* (chaise roulante, transport des bagages...).

À son arrivée, il trouvera une chambre prête à l'accueillir (avec son accompagnant si nécessaire). Le soir venu, un souper lui sera servi ainsi qu'un petit-déjeuner le lendemain matin avant son départ.

Un projet pilote unique en Belgique

Ce type d'accueil post-hospitalier est un projet pilote unique à ce jour en Belgique. L'objectif de cette expérience d'une durée de 6 mois est de faire reconnaître ce service par l'INAMI afin d'obtenir un statut de " projet pilote ".

En pratique

Les patients de l'hôpital de jour qui souhaitent loger au *Roseau* doivent réserver leur chambre au *Service de planification des séjours hospitaliers* des Cliniques universitaires Saint-Luc : hall d'entrée, guichets 1 et 2, du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30, tél. 02 764 15 65.

Plus d'informations:

Géraldine FONTAINE - Administration de la communication et de la promotion (ADCP)

Presse et publications

Tél. 02 764 41 70 - Fax 02 764 41 58 - fontaine@adcp.ucl.ac.be